

Les réserves : comment sont-elles constituées ?

Les réserves représentent l'accumulation des excédents générés chaque année par le surplus de cotisations encaissées après paiement des pensions, après déduction des coûts de fonctionnement et autres frais financiers et de gestion.

Elles sont également augmentées des produits financiers que dégagent leurs placements sur les différentes classes d'actifs autorisées par le code de la sécurité sociale (Actions, obligations, OPCVM, actifs non-côtés, placements monétaires, biens immobiliers).

▶ BEAUCOUP ET PEU À LA FOIS : POURQUOI ?

Chiffrées actuellement à 2,2 milliards d'euros, elles permettent un équilibre solide entre la charge des cotisations et le montant des pensions en cas de baisse du rapport démographique ou de la moyenne des revenus.

Rapportées au nombre de cotisants et de pensionnés, auquel s'ajoute le nombre de cotisants qui ont quitté la profession et qui ceux pourront prétendre à une retraite, leur montant est cependant relativement modeste. Si l'on considère un effectif de 100.000 personnes, elles représentent 22.000 euros par personne, ce qui est inférieur au montant annuel moyen d'une retraite de base + complémentaire.

C'est en cela que la répartition reste le modèle de gestion de nos régimes, les pensions étant financées essentiellement par les cotisations du moment. Cette répartition est ainsi dite « provisionnée », les cotisations n'étant pas toutes distribuées afin de constituer des réserves permettant de maintenir un équilibre équitable entre générations.

Consultez nos fiches « à quoi servent les réserves ? » et « Par qui et comment sont gérées les réserves ? »